

REFORME DE LA RETRAITE : LE SML S'INQUIETE FACE AU FLOU DES PROMESSES DU HAUT-COMMISSAIRE ET DU GOUVERNEMENT

Paris, le 21 mai 2019 - « Lorsque c'est flou, c'est qu'il y a un loup », le SML reprend à son compte cette expression pour exprimer les doutes et les inquiétudes multiples des médecins libéraux face aux annonces tantôt lénifiantes, tantôt anxiogènes, et souvent contradictoires faites par les pilotes du dossier de la réforme de la retraite.

D'un côté, le Haut-commissaire à la réforme des retraites, fait tout ce qu'il peut pour tenter de rassurer à travers des propos confiants concernant l'avenir de la retraite des médecins libéraux dans la nouvelle architecture du futur système de retraite universel, mais il ne dit pas comment il va s'y prendre, de l'autre, le gouvernement, c'est-à-dire les comptables du ministère des Finances font leurs calculs et ne songent qu'à une seule chose : s'emparer des réserves accumulées par les régimes de retraite complémentaires des professions afin d'anticiper les fluctuations démographiques.

Lorsqu'on nous dit que tout ira bien, c'est là, précisément qu'il convient de s'alarmer... au plus haut point !

Alors que la concertation initiée depuis un an avec le Haut-Commissariat à la Réforme des Retraites se termine, le SML renouvelle ses craintes concernant les conséquences de cette réforme pour la retraite des médecins libéraux :

- Aucune garantie n'est apportée sur les modalités de maintien du niveau actuel de cotisation et du niveau actuel des prestations de retraite servie aux médecins retraités ;
- Aucune garantie n'est apportée concernant l'avenir de l'ASV qui constitue pourtant un élément consubstantiel du contrat conventionnel
- Aucune garantie n'est apportée sur le sort des réserves financées par les médecins libéraux dont le seul objet consiste à faire face au creux démographique comme celui auquel nous sommes confrontés
- Aucune garantie n'est enfin apportée concernant la gouvernance du futur dispositif, ce qui fait redouter, au cas où les médecins libéraux n'ils y aient pas toute leur place, une étatisation du système de retraite
- Et pour finir, les médecins qui entrent tardivement dans la vie active du fait de la durée de leurs études, n'ont aucune garantie à ce stade qu'on ne va pas leur demander de travailler encore plus longtemps, alors que la moyenne d'âge de départ en retraite se situe autour de 67 ans.

Aussi, le SML constate que cette concertation s'achève avec les mêmes questions qu'elle avait commencé. Le flou sur les intentions réelles du gouvernement demeure, ce qui n'est pas pour rassurer les médecins libéraux au moment, où par ailleurs, se prépare une réforme du mode de rémunération des médecins libéraux dont il n'est pas encore démontré, tant s'en faut, que leurs revenus seront sinon améliorés, du moins maintenus.

Le SML réclame que les doutes et ambiguïtés nombreuses de cette réforme soient levées rapidement car les médecins libéraux n'accepteront pas de voir que le gouvernement sacrifie leur retraite en même temps qu'il semble vouloir sacrifier une partie de la profession médicale à coup de transferts de compétences...

D'autre part, si les mesures d'allègement des charges en zone sous dense sont une bonne chose, en revanche, le SML sera attentif à ce qu'elles ne soient pas financées par les médecins eux-mêmes par un alourdissement des cotisations des actifs.

A propos du SML

Fondé en 1981, le Syndicat des Médecins Libéraux (SML) est un syndicat polycatégoriel représentatif de tous les médecins quel que soit leur secteur d'activité. Il assure la représentation et la défense de tous les types d'exercices libéraux, de toutes les spécialités et de toutes les formes d'expertises. Le SML axe son action sur la défense des piliers de l'exercice libéral du médecin que sont l'indépendance, la liberté d'installation, la liberté de prescription et le paiement direct à l'acte dans le cadre d'une valorisation juste des honoraires médicaux. Il promeut une approche pragmatique, adaptée aux réalités du terrain pour répondre aux évolutions des besoins de soins. Il est pionnier dans la promotion de la prévention, de la télémédecine et de la E-santé. Force de propositions, il participe activement au dialogue avec les Pouvoirs publics et l'Assurance-maladie. Le SML est représenté dans toutes les régions et possède des élus dans chacun des trois collèges composant les URPS de médecins libéraux.

Le SML est présidé depuis décembre 2016 par le Dr. Philippe Vermesch.